



Lettre d'information aux familles n°1 20/09/2022

Protocole sanitaire en vigueur

Je me permets de vous rappeler la procédure en cours actuellement :

- 1) Lorsqu'un élève devient positif au COVID (cas confirmé), tous les enfants de la classe doivent réaliser un auto-test à J+2 (c'est-à-dire deux jours après le dernier contact en classe avec l'élève positif) afin de pouvoir revenir à l'école,
- => vous n'êtes pas tenu de présenter le résultat de ce test à l'école,
- => si vous ne souhaitez pas effectuer cet auto-test, votre enfant devra rester isolé durant 7 jours.
- 2) Si, à la suite de cet auto-test, le résultat s'avère positif pour votre enfant, il faut alors confirmer ce test par un "PCR" ou un "Test Anti Génique".

Ainsi, lorsqu'un enfant est déclaré positif, je vous remercie de nous prévenir (direction ET enseignante de la classe) afin de lancer rapidement la communication envers les autres familles de la classe.

3) Tout enfant ayant eu le COVID dans les deux mois précédents n'est pas tenu de réaliser l'autotest.

Enfin, sachez que la continuité pédagogique a été assouplie. Vous ne recevrez plus le travail détaillé comme auparavant. Les enseignantes gèreront dorénavant les situations de COVID ou des autres maladies de la même manière (récupération du travail par un voisin ou frère/sœur, explication des notions au retour en classe ...).

Je vous remercie de prendre bonne note de toutes ces informations.

Célébration de rentrée

Dans le cadre de la pastorale de l'école et des temps d'annonce, les enfants assisteront à la célébration de rentrée le jeudi 22 septembre à 15h30 sur la cour de l'école. Les parents sont chaleureusement conviés à rejoindre les enfants pour participer à ce temps fort.

Abonnements publications jeunesse

Des pochettes et des prospectus de publications jeunesse sont à votre disposition pour d'éventuels abonnements à prix attractifs : Bayard,Milan, Fleurus, l'Ecole des Loisirs.

Pour les Petites Sections, les pochettes et prospectus circuleront dans les familles. Merci de rapporter les pochettes le lendemain matin.

Pour les autres classes, si vous souhaitez les consulter, merci d'en faire la demande via la messagerie professionnelle de l'enseignant.

Si tel est le cas, merci de les rapporter le lendemain matin.

La mise en place des abonnements se fait à partir du mois de novembre.

Carte passerelle UGSEL

J'ai le plaisir de vous faire parvenir la nouvelle carte passerelle de l'UGSEL en partenariat avec le CNOSF. Vous y accédez via ce

lien: https://www.ugsel.org/sites/default/files/pages/pdf/vf carte decouverte UGSEL 2022 0.pdf

Celle-ci permet aux élèves du cycle 1 au cycle 5 des établissements affiliés à l'UGSEL (c'est le cas de notre école) de sortir de la sédentarité, de s'épanouir en découvrant de nouvelles pratiques sportives.

La carte n'est plus un « droit d'entrée » dans les clubs mais un outil de communication pour faire la promotion du sport et favoriser ainsi la reprise de l'activité physique pour l'ensemble des jeunes.

Cette opération est valable tout au long de l'année scolaire. Les familles intéressées doivent imprimer la carte passerelle, se rendre sur la plateforme « un club près de chez moi » pour consulter la liste des clubs locaux qui prennent part à cette opération, puis présenter la carte auprès des clubs choisis. Les clubs définiront eux-mêmes le nombre de séances gratuites pour découvrir l'activité avant de se licencier éventuellement.

L'UGSEL Vendée reste à votre disposition pour de plus amples précisions si besoin (ugsel85@ddec85.org - 02 51 62 72 61)

Benjamin GERBAUD

Chef d'établissement